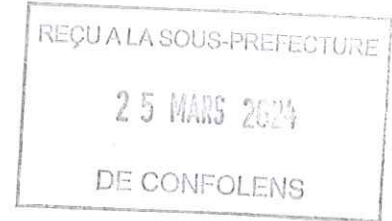


EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHENON

Séance du 15 mars 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membre en exercice : 9
Nombre de membres présents : 9
Pouvoir : 0



Date de la convocation : 11 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mars, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie sous la Présidence de Madame Martine MAINGUET, Maire de CHENON.

Etaient présents : MAINGUET Martine, BERTHONNEAU Philippe, LEMAN Joy, ROUSSEL Claudine, VERGEZ Brigitte, SICARD Jacques-Olivier, MERAL Gilles, BAUDIN Sébastien, HEALY Mickaël.

Secrétaire : ROUSSEL Claudine

2024.11 REPAS COMMUNAL

La commune organise un repas communal le dimanche 5 mai 2024.

Le tarif du repas traiteur est de 32 €.

Pour les habitants de Chenon, les exploitants et dirigeants d'entreprises et conjoints dont le siège est sur la commune, les agents communaux et conjoints, le coût du repas est de 10 €.

Pour les habitants hors commune, le montant s'élève à 32 €.

Il y a gratuité pour les enfants de moins de 12 ans ou ayant 12 ans dans l'année 2024.

La commune règlera l'ensemble de la facture au traiteur et en parallèle éditera les titres correspondant aux chèques donnés lors des inscriptions.



Le paiement par chèque se fera à l'inscription, libellé à l'ordre du Trésor Public.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les conditions du repas communal du 5 mai 2024.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Confolens le 18 mars 2024.

Martine MAINGUET
Maire

